BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE
ICONOGRAPHIE

Observations sur un mémoire relatif à la route du Simplon

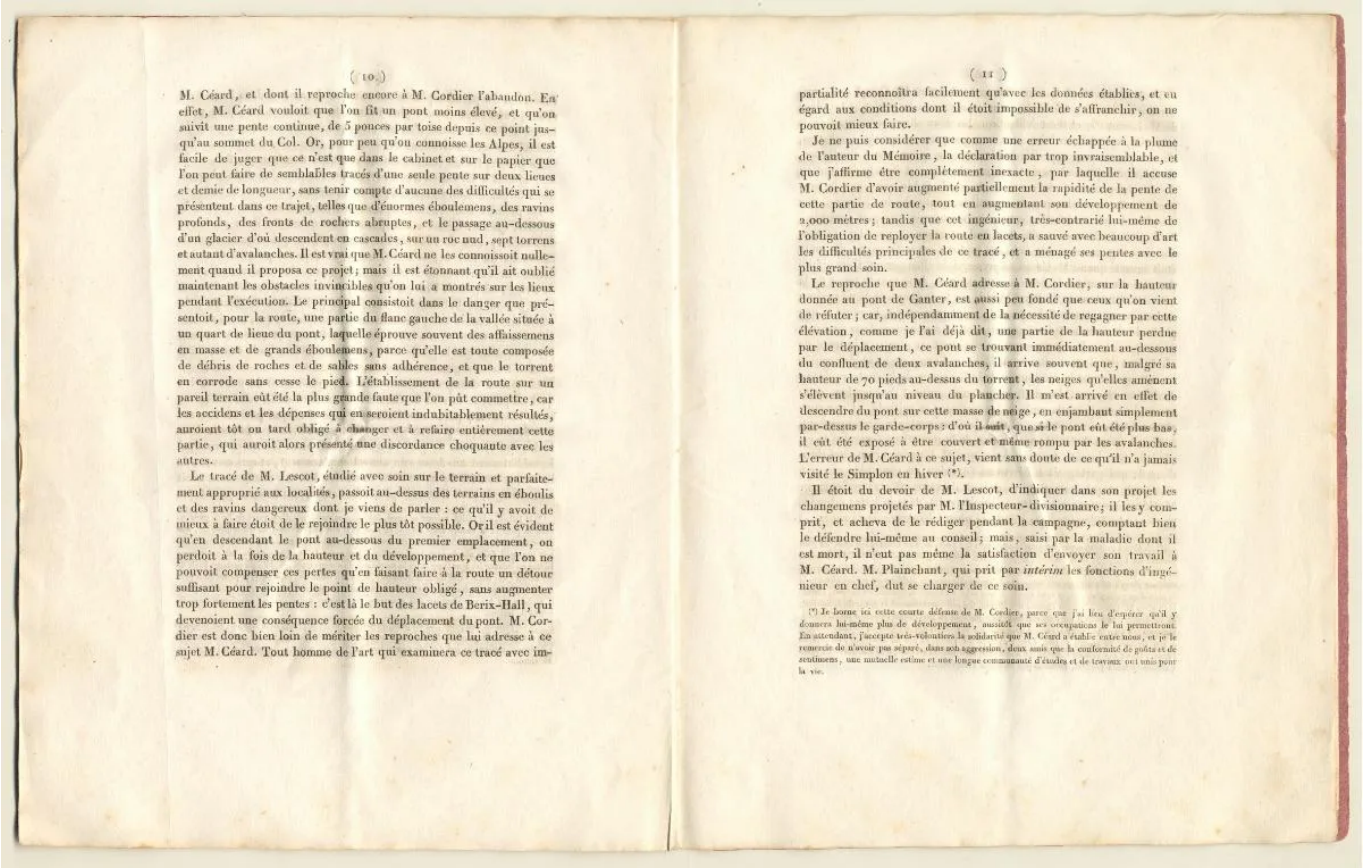

(10)

M. Céard, et dont il reproche encore à M. Cordier l'abandon. En effet, M. Céard vouloit que l'on fît un pont moins élevé, et qu'on suivît une pente continue, de 5 pouces par toise depuis ce point jusqu'au sommet du Col. Or, pour peu qu'on connoisse les Alpes, il est facile de juger que ce n'est que dans le cabinet et sur le papier que l'on peut faire de semblables tracés d'une seule pente sur deux lieues et demie de longueur, sans tenir compte d'aucune des difficultés qui se présentent dans ce trajet, telles que d'énormes éboulemens, des ravins profonds, des fronts de rochers abruptes, et le passage au-dessous d'un glacier d'où descendent en cascades, sur un roc nud, sept torrens et autant d'avalanches. Il est vrai que M. Céard ne les connoissoit nullement quand il proposa ce projet; mais il est étonnant qu'il ait oublié maintenant les obstacles invincibles qu'on lui a montrés sur les lieux pendant l'exécution. Le principal consistoit dans le danger que présentoit, pour la route, une partie du flanc gauche de la vallée située à un quart de lieue du pont, laquelle éprouve souvent des affaissemens en masse et de grands éboulemens, parce qu'elle est toute composée de débris de roches et de sables sans adhérence, et que le torrent en corrode sans cesse le pied. L'établissement de la route sur un pareil terrain eût été la plus grande faute que l'on pût commettre, car les accidens et les dépenses qui en seroient indubitablement résultés, auroient tôt ou tard obligé à changer et à refaire entièrement cette partie, qui auroit alors présenté une discordance choquante avec les autres.

Le tracé de M. Lescot, étudié avec soin sur le terrain et parfaitement approprié aux localités, passoit au-dessus des terrains en éboulis et des ravins dangereux dont je viens de parler : ce qu'il y avoit de mieux à faire étoit de le rejoindre le plus tôt possible. Or il est évident qu'en descendant le pont au-dessous du premier emplacement, on perdoit à la fois de la hauteur et du développement, et que l'on ne pouvoit compenser ces pertes qu'en faisant faire à la route un détour suffisant pour rejoindre le point de hauteur obligé, sans augmenter trop fortement les pentes : c'est là le but des lacets de Berix-Hall, qui devenoient une conséquence forcée du déplacement du pont. M. Cordier est donc bien loin de mériter les reproches que lui adresse à ce sujet M. Céard. Tout homme de l'art qui examinera ce tracé avec impartialité reconnoîtra facilement qu'avec les données établies, et eu égard aux conditions dont il étoit impossible de s'affranchir, on ne pouvoit mieux faire.

(11)

Je ne puis considérer que comme une erreur échappée à la plume de l'auteur du Mémoire, la déclaration par trop invraisemblable, et que j'affirme être complétement inexacte, par laquelle il accuse M. Cordier d'avoir augmenté partiellement la rapidité de la pente de cette partie de route, tout en augmentant son développement de 2,000 mètres; tandis que cet ingénieur, très-contrarié lui-même de l'obligation de reployer la route en lacets, a sauvé avec beaucoup d'art les difficultés principales de ce tracé, et a ménagé ses pentes avec le plus grand soin.

Le reproche que M. Céard adresse à M. Cordier, sur la hauteur donnée au pont de Ganter, est aussi peu fondé que ceux qu'on vient de réfuter; car, indépendamment de la nécessité de regagner par cette élévation, comme je l'ai déjà dit, une partie de la hauteur perdue par le déplacement, ce pont se trouvant immédiatement au-dessous du confluent de deux avalanches, il arrive souvent que, malgré sa hauteur de 70 pieds au-dessus du torrent, les neiges qu'elles amènent s'élèvent jusqu'au niveau du plancher. Il m'est arrivé en effet de descendre du pont sur cette masse de neige, en enjambant simplement par-dessus le garde-corps : d'où il suit, que si le pont eût été plus bas, il eût été exposé à être couvert et même rompu par les avalanches. L'erreur de M. Céard à ce sujet, vient sans doute de ce qu'il n'a jamais visité le Simplon en hiver (*).

Il étoit du devoir de M. Lescot, d'indiquer dans son projet les changemens projetés par M. l'Inspecteur-divisionnaire; il les y comprit, et acheva de le rédiger pendant la campagne, comptant bien le défendre lui-même au conseil; mais, saisi par la maladie dont il est mort, il n'eut pas même la satisfaction d'envoyer son travail à M. Céard. M. Plainchant, qui prit par *intérim* les fonctions d'ingénieur en chef, dut se charger de ce soin.

(*) Je borne ici cette courte défense de M. Cordier, parce que j'ai lieu d'espérer qu'il y donnera lui-même plus de développement, aussitôt que ses occupations le lui permettront. En attendant, j'accepte très-volontiers la solidarité que M. Céard a établie entre nous, et je le remercie de n'avoir pas séparé, dans son agression, deux amis que la conformité de goûts et de sentimens, une mutuelle estime et une longue communauté d'études et de travaux ont unis pour la vie.

Fonds

Fonds Céard › Documents relatifs à la route du Simplon extrait du fonds de Nicolas Céard par son fils Robert Céard › Mémoire Nicolas Céard (Documents liés à la publication du mémoire de Nicolas Céard en 1820) › Mémoires imprimés › Observations sur un mémoire relatif à la route du Simplon

Description

NUMÉRO D'INVENTAIRE

cea a 2 1 4 6

DÉNOMINATION

Imprimé

Données de base

PROPRIÉTAIRE

Ville de Genève, Genève

Lien sur le site: https://www.bge-geneve.ch/iconographie/oeuvre/cea-2-1-4-6 **27.04.2424**